

## **COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL**

### **en date du VENDREDI 24 JUIN 2011**

*Date de convocation* : 16 Juin 2011

**Etaient présents** : MM. DUBOIS Pierre, MAUBOUSSIN Rémy, BOURREAU Jean-Christophe, Mme RIVOL Fabienne, MM. LAFFONT Arnaud, BONSERGENT Damien, LEBOUCHER Jean-Marie, Mmes BOULARD Christelle, BENOIST Claire & RAYNAUD Magali  
Formant la majorité des membres en exercice

**Absent & excusé** : M. POIRIER Christophe & Mme DESLIS Laurence

\_\_\_\_\_

Monsieur Pierre DUBOIS, Maire, ouvre la séance à 19h00 dans la salle du conseil municipal; Il procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Le Conseil Municipal a désigné Monsieur Rémy MAUBOUSSIN, secrétaire de séance.

Monsieur DUBOIS rappelle l'ordre du jour :

- \* Modification des statuts de la 4C
- \* Schéma Départemental de Coopération Intercommunale
- \* P.L.U.
- \* Tarifs de la garderie municipale
- \* Affaires et questions diverses

#### **1/ Modification des statuts de la 4C**

M. Le Maire expose aux membres que le conseil communautaire de la communauté de communes de la Champagne Conlinoise a décidé lors de sa dernière séance de modifier ses statuts :

1- Afin de prendre en compte le changement de siège social de la communauté de communes du fait de son aménagement dans les nouveaux locaux administratifs communautaires, et,

2 - Afin de réactualiser la rédaction de l'article 6 des statuts concernant le nombre de vice-présidents, conformément à l'article L.5211-10 du C.G.C.T. qui prévoit que « le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif de celui-ci »

Considérant la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 mai 2011, dont il donne lecture, décidant de la modification des articles 3 & 6 des statuts,

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à se prononcer sur le transfert de compétence proposé,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Accepte de modifier les statuts de la Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise comme suit :**

#### **Ancienne rédaction :**

**Article 3 :** « Le siège social de la Communauté de Communes est fixé au Centre Social, Allée Marie-Louise Souty - 72240 CONLIE »

**Article 6 :** « Le bureau est composé d'un Président, d'un vice-président et d'autant de vice-présidents que de compétences »

### Nouvelle rédaction :

Article 3 : « Le siège social de la Communauté de Communes est fixé au4, rue de Gaucher - 72240 CONLIE »

Article 6 : « Le bureau est composé d'un président et d'un vice-président ou plusieurs vice-présidents dont le nombre est librement déterminé par l'organe délibérant conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales ».

Remarque : compte tenu de la situation économique, certains élus s'étonnent que le conseil communautaire décide de fixer le nombre de vice-présidents maximum ; ne serait-il pas opportun de ne pas allouer le taux maximum autorisé à chaque vice-président ?

## **2/ Schéma départemental de Coopération Intercommunale**

Monsieur le Maire rappelle que le Préfet a présenté à la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) le nouveau schéma départemental de coopération intercommunale.

Ce schéma a pour effet de couvrir entièrement la France par l'intercommunalité et de réduire considérablement le nombre de syndicats.

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de moins de 5000 habitants seront dans l'obligation de fusionner ; s'agissant des syndicats d'eau, les syndicats sont trop nombreux et le projet du schéma envisage de fusionner les syndicats d'eau de Conlie, Lavardin, Charnie Champagne et St Denis d'Orques.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de donner un avis sur ce schéma.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Est favorable au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale pour la Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise qui n'est pas impactée par la réforme
- N'est pas opposée à ce que des communes limitrophes y adhèrent après consultation de chaque collectivité de la communauté de communes.
- S'oppose à la fusion des SIAEP qui serait contraire à l'efficacité et au bon fonctionnement de ceux-ci et reste favorable à la collaboration entre les SIAEP de Lavardin et Conlie.

## **3/ P.L.U.**

M. le Maire rappelle que la commission municipale, après de nombreuses réunions, a établi une bonne base de travail, pour préparer la révision (ou modification) du P.L.U.

M. le Maire propose de soumettre de nouvelles propositions lors de la prochaine commission du 1<sup>er</sup> juillet prochain ; compte tenu, notamment que Lavardin est la seule commune de la 4C à voir sa population décroître depuis 2006.il convient de trouver de nouvelles zones constructibles.

D'autre part, M. Bourreau remet aux élus le document de travail établi par le groupe d'élèves de l'ESGT.

M. Leboucher fait remarquer que ce travail n'a pas apporté beaucoup d'éléments pour le CM au contraire, c'est plus la municipalité qui a apporté les bases de travail à ce groupe d'élèves.

## **4/ Tarifs de la garderie municipale**

A la majorité des membres présents et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs de garderie municipale inchangés pour la rentrée scolaire 2011/2012, à savoir :

Matin : 1.80 € - Après-midi : 2.10 €

## **5/ Affaires diverses.**

- Terrain ROY : M. le Maire informe que des riverains lui ont, à nouveau, fait part de leur inquiétude relative au non entretien de ses parcelles ; le CM décide de mettre en demeure Mme ROY de réaliser le débroussaillage de ses parcelles ; si au 18 juillet, ces travaux ne sont pas réalisés, la commune commandera la réalisation de ceux-ci ; les frais de réalisation restant à la charge du propriétaire.
- Mise à disposition de M. Busson, agent technique à la commune de La Chapelle St Fray :  
Sur proposition de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents demande la mise à disposition de M. BUSSON Marcel, adjoint technique de la commune de La Chapelle Saint Fray pour les travaux communaux pendant les congés de Monsieur PEAN, adjoint technique, à savoir l'arrosage des fleurs et le suivi de l'entretien de la lagune ;

La Commune de Lavardin remboursera la commune de La Chapelle St Fray au prorata du nombre d'heures effectuées.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec la Commune de La Chapelle Saint Fray.

- Salle Polyvalente :  
Compte tenu des congés de Mme Sylvie FORTE, M. Bourreau sera chargé de gérer la location de la salle les 27-28 août prochain.
- Invitation – divers
  1. M. le Maire informe chaque élu du lancement de la 2<sup>ème</sup> édition du Festival Cinéma en plein air le mercredi 6 juillet à partir de 21h.
  2. la commune a reçu un mail de M. Aubert, domicilié dans el Val de Marne ; celui-ci recherche des endroits pour exposer ses peintures ; le CM décide de le mettre en relation avec l'association communale « Chemin des Arts ».
  3. Frelon asiatique : une documentation a été transmise à la mairie : les frelons asiatiques sont présents en Sarthe ; originaire de l'Asie, ces frelons sont arrivés en Sarthe en 2009. le régime alimentaire est composé à 80% d'abeilles, il est impératif de les détruire. Cette information sera diffusée sur le site et sur le prochain bulletin communal.
  4. Comice à La Chapelle St Fray : M. le Maire informe les élus que les tickets pour la soirée dansante du 3 septembre sont en vente (24 €/ adulte) ; ceux-ci sont disponible auprès de M. Dubois.
  5. Le secrétariat de mairie sera fermé du 28 juillet au 23 août inclus ; des permanences seront assurées les jeudi 4 – 11 et 18 août de 13h30 à 16h30.
  6. Prochains Conseils Municipaux : 16 septembre – 28 octobre – 9 décembre ; tous à 19h.
- Transport scolaire vers Sillé le Guillaume  
M. le Maire informe les élus qu'à la demande de plusieurs parents d'élèves d'enfants scolarisés au collège et au lycée de Sillé le Guillaume, une demande d'arrêt de car - place de l'Europe – a été demandé aux services des Transports du Conseil Général ; ceux-ci ont, à nouveau, émis un avis défavorable à cette extension du car scolaire rappelant que la commune dispose de liaisons quotidiennes (car TIS) vers les établissements scolaires du Mans  
Plusieurs familles vont à nouveau solliciter le service transports du CG rappelant que la commune de Lavardin fait partie du district de Sablé – Sillé et que le lycée de rattachement est bien le lycée de Sillé.
- Demande autorisation pour expovente en literie  
M. le Maire fait part aux élus d'une demande de M. Gillot William ; celui-ci souhaite effectuer une expovente en literie et ameublement sur la place. Après débat, le CM propose à cette personne d'exposer, un lundi de son choix, Place de Tucé.  
Un mail de confirmation lui sera transmis.
- Proposition de M. Hénaff  
Dans un mail du 19 juin dernier, Monsieur Hénaff soumet aux membres du CM la création d'un refuge à papillons pour 2012 et transmet un guide à cet effet ;  
Le CM, après débat, trouve l'idée intéressante et propose d'analyser cette proposition.
- Primaires du PS  
Dans les cadres des primaires du Parti Socialiste en octobre prochain, M. le Maire précise que si le PS sollicite la commune pour un bureau de vote ; ces élections n'auront pas lieu à la mairie mais à la cantine ; quant à la mise à disposition de la liste électorale, le CM souhaite avoir le maximum de précisions sur les garanties de destruction de ces listes

#### Tour de table des élus :

JM Leboucher : demande ce que la commune va faire de l'ancienne mairie sachant que le projet, en liaison avec le centre social, ne peut pas être réalisé. M. le Maire propose de faire une étude pour la réhabilitation de l'ancienne mairie en logement. Un devis sera demandé auprès d'architecte.

M. Leboucher souhaite que les représentants de la 4C, en plus des comptes rendus qui sont transmis à chaque élu, résumant brièvement les différents sujets abordés en conseil communautaire.

R Mauboussin : a assisté à la réunion d'ERDF pour les « référents tempête » Il précise qu'il serait bon d'avoir au moins un suppléant. MM. DUBOIS Pierre et LAFFONT Arnaud sont nommés « référents tempête » suppléants.

JC Bourreau : rappelle qu'il y a longtemps qu'il n'y a pas eu d'exercice d'évacuation à l'école ; à voir pour la rentrée prochaine ; il est demandé 1 emplacement « Personne à Mobilité Réduite » à l'école. M. le Maire précise que c'est prévu dans le PAVE qui a été validé en mars 2010.

Il informe également que Mme Guibert, cantinière, cessera ses fonctions à l'automne 2012.

Séance levée à 22 H 25.